RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

KIRAO SMALLCAPS

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

- Commentaires de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

FCP de classification actions des pays de la zone euro, éligible au PEA, il est investi à 75% minimum en actions des pays de la zone Euro. Le FCP a pour objectif long terme d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle de l'indice CAC Small Net Return (dividendes réinvestis).

Stratégie d'investissement

La composition du portefeuille dépendra du choix discrétionnaire des gérants du fonds et la répartition du portefeuille en termes de capitalisations boursières n'est pas prédéfinie. Le process de gestion du FCP s'appuie sur une analyse fondamentale financière et stratégique fortement internalisée. L'équipe de gestion produit elle-même ses modèles de prévisions de résultats de génération de cash-flow et de valorisation ainsi que ses fiches de suivi. Elle n'a recours aux bureaux d'analyse externes (brokers) qu'en aval de sa propre analyse afin de comparer ses attentes et son jugement par rapport à celui émis par la Place.
KIRAO SMALLCAPS est exposé entre 60% et 100% en actions de la zone euro de toutes tailles de capitalisation. A titre accessoire, le fonds ne s'interdit pas de saisir des opportunités sur les marchés européens, hors zone euro, à l'exclusion des pays émergents. Le FCP peut dès lors être exposé à un risque de change de 10% maximum.
Dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP et aussi pour diminuer l'exposition du FCP au marché actions le cas échant, des titres obligataires et des titres de créances négociables, de nature privées ou publiques et sans contrainte de notation peuvent figurer à l'actif du portefeuille à l'exception des obligations spéculatives (selon l'analyse de la société). L'ensemble des investissements relatifs à cette catégorie d'actifs ne peut excéder 25% du portefeuille du FCP.
La gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde également sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés.
Le fonds pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou étrangers et/ou de en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle répondant aux quatre critères de l'article 214-13 du Code Monétaire et Financier.
Le FCP se réserve la possibilité de recourir aux produits dérivés, négociés sur des marchés réglementés et organisés français, dans le seul but de couvrir les risques action et change

COMMENTAIRE DE GESTION

KIRAO SMALLCAPS

Sur la période du 30/06/2022 au 30/06/2023, les performances du FCP Kirao Smallcaps par part ont été les suivantes :

Part AC (ISIN FR 0012633311) : +10.6%
Part IC (ISIN FR 0012646131) :+11.6%
Part KC (ISIN FR0013312121) : +11.0%
Part NC (ISIN FR0012646149) : +13.2%

Rapport annuel du fonds Kirao Smallcaps :

Le fonds Kirao Smallcaps termine son exercice fiscal avec une performance de +10.6% contre +4.9% pour son indice de référence, le Cac Small NR (dividendes réinvestis), soit environ 6 points de sur-performance.

Exercice fiscal	Kirao Smallcaps AC	Cac Small NR	Différence
2015-2016[1]	+28.0%	+0.9%	+27.1 pts
2016-2017	+42.8%	+40.8%	+2.0 pts
2017-2018	+3.6%	+1.4%	+2.4 pts
2018-2019	-8.2%	-15.5%	+7.3 pts
2019-2020	-10.5%	-12.4%	+1.8 pts
2020-2021	+42.8%	+50.7%	-7.9 pts
2021-2022	-15.8%	-14.0%	-1.8 pts
2022-2023	+10.63%	+4.9	+5.7 pts
Depuis l'origine	106.9%	45.1%	+61.8 pts
Rendement annualisé	9.3%	4,6%	

[1] Du 15/04/2015 au 30/06/2016

L’année a été divisées en deux partie bien distinctes s’agissant de la performance. En effet, entre le 30 juin 2022 et le 12 octobre, le fonds a vu sa VL baisser de l’ordre de 15%.

Habituellement sur-performant dans la baisse, ce ne fut pas le cas lors de ce violent mouvement de marché causé entre autres par la guerre en Ukraine, des pénuries dans un monde post covid, les craintes d’inflation et la remontée des taux d’intérêts.

Sur cette période, le fonds a affiché une sous performance de l’ordre de 9 points. Pour autant, la baisse fut en grande partie, pour ne pas dire uniquement, causée par une hausse de la prime de risque des marchés actions. En effet, lors de cette baisse éclair, les sociétés en portefeuille n’ont pas vraiment eu l’occasion de démontrer leur résilience face à ce contexte de marché difficile. Elles ont donc subi des baisses de cours sans réel discernement eu égards à leurs fondamentaux en général et à leur valorisation en particulier.

Des sociétés aux fondamentaux solides et très faiblement valorisés selon nous ont par exemple vu leur cours de bourse baisser de l’ordre de 60% en l’espace de quelques mois.

Beneteau par exemple, leader mondial dans la fabrication de bateaux de plaisance, a vu son cours passer de 16 à 10€ assez rapidement par crainte d’un fort ralentissement de ses marchés finaux. Ralentissement qui ne s’est finalement pas matérialisé, bien au contraire.

La deuxième partie de l’exercice, du 12/10/2022 au 30/06/2023, a été toute autre en termes de performances puisque la VL du fonds a progressé de 30.8% en part AC et de 31.5% en part IC quand le CAC Small NR progressait de 12.3%.

Alors que nous avions 9 points de retard à mi année, nous l’avons plus que rattrapé en terminant l’année avec 5.7 points de surperformance en part AC et 6.7 points en part AC.

En effet, à partir des publications du troisième trimestre 2022, le stock picking du fonds a pu s’exprimer et les performances boursières sont venues corriger certains excès qui ont eu lieux entre mars et septembre 2022.

Ce qui fait que d’importants contributeurs négatifs durant la phase de baisse se sont retrouvés in fine parmi les principaux contributeurs positifs à la performance du fonds lors de l’exercice complet. Ce fut notamment le cas pour des valeurs telles que Sopra, Elis, TF1 ou M6.

Ces deux phases distinctes illustrent parfaitement l'adage de Warren Buffett selon lequel à court terme, le marché est une machine à voter, tandis qu'à long terme, c'est une machine à peser. Car comme nous le répétons souvent, un cours de bourse finit toujours par suivre l'évolution des résultats.

Cette période souligne aussi l'importance pour un gérant de rester concentré sur les fondamentaux des entreprises afin d'éviter de commettre de couteuses erreurs durant les phases de baisse et de potentiellement en profiter pour renforcer certaines positions quand les opportunités se présentent.

Finalement, les principaux contributeurs de l'année furent les poids les plus importants du fonds : Stellantis (3.4 points) ; Sopra (3.36 pts) ; Publicis (2.8 pts) ; Elis (2.3 pts) ou encore Beneteau (1.5 pts).

A l'inverse les principaux détracteurs sont Korian (2.4 pts), Reworld (1.8 pts) et Vétoquinol (1.15 pts).

S'agissant de la structure du portefeuille, elle n'a pas grandement évolué. Le turnover est resté particulièrement faible sur la période.
Parmi les principaux mouvements de l'exercice, notons les allègements de TF1, M6 et Reworld dans le secteur des médias. Vetoquinol, laboratoire de santé animale a également vu son poids fortement baisser le temps que le groupe digère la forte croissance observée durant la période du covid entre 2020 et 2021.

Vicat, Ontex, Maisons du monde et Unibail ou pour leur part été sorties du fonds. Il en est de même pour Somfy, société ayant fait l'objet d'une OPA par la famille fondatrice.

A l'inverse, nous avons fortement renforcé Bénéteau ou Trigano, désormais toutes deux dans le top 10 du fonds alors que les valorisations sont proches d'un plus bas historique, anticipant implicitement une forte baisse des résultats à venir, scénario qui nous semble trop pessimiste. De même, nous avons renforcé De'Longhi, dont la situation va progressivement s'améliorer (baisse de l'intensité promotionnelle et des déstockages).

Des valeurs de croissance telles que Brunello Cuccinelli ou Nemeteschek ont également fait leur entrée en portefeuille. La remontée des taux a fait baisser les multiples de valorisation de ces belles sociétés nous permettant d'y investir à des niveaux raisonnables dans une logique de long terme. Sur la base de nos prix de revient, nous sommes en effet à l'aise pour moyenner à la baisse et augmenter le poids des lignes, poids qui reste relativement limité à ce stade.

Aucun évènement significatif conséquence de la crise sanitaire (tel que la suspension des souscriptions/rachats, liquidation du fonds, création d'un fonds de cantonnement, changements dans

les modalités d'application des méthodes comptables), n'est intervenu au cours ou après la clôture de l'exercice fiscal.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

Rémunération versée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022

Année	2022
Tous les collaborateurs (17 ETP)	en K€
Rémunération fixe	1 112
Rémunération variable	374
Dont variable non différé	374
Dont variable différé	0

Informations générales relatives à la politique de rémunération

KIRAO a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences règlementaires.
La part fixe de la rémunération des collaborateurs salariés de KIRAO AM est décorrélée de la performance des Fonds gérés. La part variable de la rémunération est, quant à elle, évaluée à partir de la réalisation d'objectifs. Elle rémunère la performance des collaborateurs concernés au regard de critères principalement qualitatifs.

La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale et n'incite pas à une prise de risque excessive des collaborateurs.

Conformément à la réglementation en vigueur, la rémunération des collaborateurs considérés comme « preneurs de risques » est soumise au dispositif suivant :

- 50% de la rémunération variable est versée en parts d'OPC,
- 40% de son montant global est différée sur trois ans.

Aucune rémunération variable ne sera versée en cas de résultat négatif de la société.

Le RCCI ou son délégataire vérifie l'adéquation des rémunérations versées à la politique de rémunération.

La politique de rémunération ainsi que l'identification des preneurs de risques sont évalués, à minima, annuellement, par le comité de surveillance.

Le détail de la politique de rémunération est consultable sur le site internet de la société.

Swing Pricing

L'application de méthodes connues sous le nom de « Swing Pricing » n'a pas été mise en place dans le cadre de nos OPC.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Texte ESG Rapport annuel des fonds

Cadre général de la politique ESG

Les fonds KIRAO promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales, même si ce n'est pas le caractère primaire des décisions de gestion, et investissent dans des entreprises qui ont de bonnes pratiques en matière de gouvernance.

KIRAO accorde une place centrale à l'analyse financière qui est au cœur du processus de sélection des entreprises en portefeuille. L'objectif d'une telle analyse, basée sur le triptyque rupture-solidité-valorisation, est d'identifier des cibles d'investissement dont la croissance bénéficiaire s'accélère sous l'effet d'une rupture et n'est pas valorisée. Du fait d'une focalisation sur les ruptures, l'équipe de Gestion est régulièrement amenée à analyser la transformation des modèles d'affaires des entreprises. Celles-ci peuvent être la résultante de plusieurs transitions liées à des enjeux ESG : la transition numérique, la transition liée à l'énergie et l'écologie, les mouvements démographiques et leur conséquence (notamment sur les questions alimentaires ou de mobilité). Par conséquent, KIRAO adopte une démarche d'intégration des éléments ESG de manière à enrichir ses connaissances et mieux appréhender le couple opportunités/risques des investissements. KIRAO est également convaincu que les entreprises dont les dirigeants positionnent l'ESG au cœur de la stratégie performeront davantage dans la durée.

La démarche extra-financière de KIRAO repose sur les 3 axes principaux décrits ci-dessous :

- **L'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement**
  Elle s'effectue à deux niveaux distincts, tout en étant complémentaires. KIRAO a défini une grille de notation ESG (analyse de 1er niveau), permettant d'évaluer la performance extra-financière des sociétés en portefeuille, ou faisant partie de notre Univers d'investissement[2]. Les indicateurs intégrant cette grille ont été sélectionnés pour leur pertinence en matière d'analyse ESG, en considérant également l'accessibilité à la donnée. L'équipe de KIRAO s'appuie principalement sur deux fournisseurs de données, MSCI ESG Research et Gaïa Research (Ethifinance), afin d'alimenter cette grille de notation ESG.
  Par ailleurs, nous estimons qu'il est nécessaire de réaliser une analyse ESG interne, complémentaire, fine et qualitative des émetteurs, afin d'évaluer pleinement les performances de ces derniers en matière de durabilité. C'est en ce sens, que nous avons développé une matrice propriétaire de notation extra-financière, dénommée « Atlas » (analyse de 2nd niveau). Cette dernière intègre des critères quantitatifs et qualitatifs de manière à évaluer la performance ESG des émetteurs. A la différence de la grille de notation ESG, qui donne une image présente des performances ESG, la matrice « Atlas » analyse les performances ESG historiques des émetteurs.

[2] L'univers d'investissement est composé des valeurs appartenant aux indices/panier suivants, retraités des doublons : EuroStoxx TMI, le CAC All-Tradable, et le périmètre Small&Midcaps France couvert par Ethifinance.

Au sein d'« Atlas », la Gouvernance joue un rôle central car c'est un sujet transversal, agnostique aux différents secteurs. Par ailleurs, l'analyse du management et des organes de contrôle nous informent sur la pertinence de la stratégie à long terme des entreprises et permet de mieux caractériser le profil de risque associé. Elle détermine également la notion de culture d'entreprise qui, si elle est partagée par les différents membres et parties prenantes, contribue à un meilleur équilibre social au sein des organisations et de leur environnement. Les sujets Sociaux ou Environnementaux présentent une « matérialité » plus ou moins grande selon les secteurs étudiés. L'analyse est bâtie autour d'un tronc commun et peut être enrichie de critères plus spécifiques en fonction du secteur étudié.

Pour plus d'informations sur nos deux méthodologies d'analyse ESG, veuillez-vous référer au Code de Transparence, accessible depuis le site internet de KIRAO : https://kirao.fr/esg/

- **Une politique d'exclusion**

  L'analyse fondamentale réalisée par l'équipe de gestion de KIRAO permet d'exclure de facto des sociétés aux perspectives de croissance ternes du fait de tendances lourdes et négatives que subit leur secteur d'activité. De ce fait, KIRAO exclut les entreprises impliquées dans les secteurs du tabac, du charbon, et des hydrocarbures non-conventionnels (gaz et pétrole de schiste et sable bitumineux), quel que soit leur positionnement dans la chaîne de valeur. Nous excluons ainsi de notre univers les sociétés réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans ces activités.

  KIRAO exclut également de son périmètre d'investissement des sociétés qui ne respectent pas les règles ou conventions internationales, telles que le Pacte Mondial de l'ONU, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. KIRAO exclut également les sociétés impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées, dans le respect de différentes conventions internationales adoptées par la France[3] . KIRAO dispose à ce titre d'une liste d'émetteurs faisant l'objet d'une exclusion qui est tenue à jour régulièrement. Ces titres ne font pas partie de l'Univers d'investissement et ne sont pas susceptibles de l'intégrer. Aucun ordre correspondant à cette liste ne peut être réalisé à travers la plate-forme de passage d'ordres.

- **L'engagement actionnarial**

  L'intégration ESG se déploie naturellement à travers notre engagement actionnarial qui s'exerce à deux niveaux :

  1/ Tout d'abord, KIRAO exerce systématiquement les droits de vote attachés aux titres des émetteurs en portefeuille, et ce, quel que soit le % du capital ou des droits de votes détenus. Les gérants portent une attention particulière aux résolutions portant sur les questions de gouvernance (indépendance et diversité des profils), de rémunération et de droit des

[3] Conventions d'Ottawa (mines antipersonnel), Convention d'Oslo (armes à sous-munitions), Convention sur les armes biologiques ou à toxines (armes biologiques), et la Convention sur l'interdiction des armes chimiques – CIAC.

actionnaires minoritaires. De ce fait, l'analyse du management et des organes de contrôle, l'éthique des affaires, la politique de rémunération des dirigeants exécutifs ainsi que la préservation des intérêts des actionnaires minoritaires sont des sujets centraux constitutifs de nos analyses. KIRAO souhaite engager un dialogue actionnarial avec les sociétés qui posent question sur ces sujets.

2/ D'un autre côté, à travers un dialogue continu, KIRAO souhaite engager les sociétés sur des problématiques spécifiques, afin qu'elles puissent améliorer leur pratique à long-terme (amélioration de la transparence, des ambitions sociales et/ou environnementales, etc.).

Objectifs et performance extra-financière

A travers sa démarche d'investissement responsable décrite ci-dessus, KIRAO cherche à atteindre pour KIRAO Smallcaps :

- Une note ESG moyenne supérieure (i.e meilleure) à la note ESG moyenne de l'Univers d'investissement, retraité des 20% des émetteurs les moins performants (qualifié comme l'Univers d'investissement ESG).
  La mesure de cet objectif se fait à travers l'analyse de notre grille de notation ESG, dont le taux de couverture pour les fonds est supérieur à 90% (en nombre d'émetteurs ou en pourcentage de l'actif net des fonds).

  Au 30 juin 2023, la note ESG de KIRAO Smallcaps est de 63,74/100 à comparer à la note de l'Univers d'investissement ESG qui est de 61,90/100.

- Le suivi d'un indicateur dans chacune des catégories suivantes :
  - **Gouvernance :** Taux d'indépendance des membres du conseil[4]. Il est la garantie d'un équilibre des pouvoirs au sein du conseil d'administration entre membres exécutifs et/ou ayant un intérêt économique et membres prémunis de tout conflit d'intérêt.
  - **Environnement :** Intensité carbone Scope 1&2 (tonnes de CO2e / CA en M€). Elle mesure les émissions directes des gaz à effet de serre et indirectes liées à l'énergie et a pour objectif de mesurer l'impact d'une activité sur le climat.
  - **Social :** Taux moyen de femmes au Comex (%). Il permet d'évaluer la mixité dans les instances de direction opérationnelle complétant la loi Copé-Zimmermann qui cible uniquement le conseil d'administration.
  - **Droits Humains :** la note moyenne de niveau de controverse[5] (source : module dédié dans la plateforme MSCI ESG Manager). Elle caractérise la réputation de l'entreprise et le niveau de prime de risque associé.

[4] Moyenne pondérée des émetteurs pour lesquels 1 point a été attribué selon la méthodologie de notre grille de notation ESG : 1 point est attribué si le taux d'indépendance du conseil est supérieur ou égal à 50% (le seuil est abaissé à 33% pour les sociétés contrôlées).
[5] La note varie entre 0 et 10 (meilleure note).

Chaque indicateur se compare à l'Univers d'investissement de départ selon une fréquence mensuelle (dernier jour de cotation du mois). KIRAO a l'objectif, qu'à minima, 2 des 4 indicateurs définis fassent mieux que l'univers d'investissement de départ. Pour KIRAO Smallcaps, les indicateurs Social et Environnemental ont été retenus.

Performance au 30 juin 2023	KIRAO Smallcaps	Univers d'investissement de départ
G – Taux d'indépendance des membres du conseil (%)	69,6%	74,1%
E – Intensité carbone Scope 1&2 (tonnes de CO2e/CA en M€)	23	172
S – Taux moyen de femmes au Comex (%)	22,6%	19,6%
DH – La note moyenne de niveau de controverse (0-10)	7,1/10	7,5/10

Réglementation SFDR

Le fonds KIRAO Smallcaps répond à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 SFDR. Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, l'équipe de gestion vise à maintenir une proportion minimale de 0% d'investissements durables.

Afin de mesurer l'atteinte de ce seuil, KIRAO s'appuie sur la méthodologie propriétaire de MSCI ESG permettant de qualifier un investissement de durable sur le plan environnemental et/ou social au sens de l'Article 2(17) du Règlement SFDR[6]. Dans ce cadre, trois filtres doivent être validés pour qu'un émetteur soit considéré comme durable : 1/ démontrer des pratiques de bonne gouvernance, 2/ ne pas causer de préjudice important allant à l'encontre des objectifs d'investissement durable (DNSH), 3/ contribuer à un objectif environnemental et/ou social (toute société tirant au moins 20% de ses revenus d'un produit et/ou services ayant un impact positif).

Les données mises à disposition par MSCI ESG répondent aux trois filtres décrits ci-dessus. KIRAO détermine ensuite le pourcentage d'investissement durable sur le plan environnemental et/ou social du portefeuille Smallcaps, en additionnant le score de durabilité de chaque émetteur en portefeuille selon sa pondération.

Au 30 juin 2023 KIRAO Smallcaps est investi dans des émetteurs durables ayant un objectif environnemental à hauteur de 7%.

[6] Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'espace dédié du site internet de MSCI : https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/

Taxonomie européenne

KIRAO Smallcaps répondant à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 SFDR, des informations relatives à la contribution du fonds sur le respect des objectifs environnementaux du règlement taxonomie européenne sont communiqués.

Le règlement taxonomie de l'Union Européenne est un système de classification qui établit une liste des activités économiques durables sur le plan environnemental au regard de six objectifs environnementaux prédéfinis comme suit :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable de l'eau et des ressources marines
- Economie circulaire
- Prévention de la pollution
- Ecosystème sain

L'éligibilité et l'alignement de KIRAO Smallcaps à la taxonomie européenne

KIRAO adopte une démarche prudente vis-à-vis de la réglementation afin de pouvoir s'y conformer en tout temps. Compte tenu du manque de données suffisamment fiables sur l'alignement taxonomique des émetteurs investis dans KIRAO Smallcaps et/ou intégrant l'Univers d'investissement, le fonds a un objectif minimal environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE de 0%.

Cependant, sur la base de données estimées par MSCI ESG, mais qui ne sont pas alignées à ce stade avec les exigences réglementaires des données équivalentes, KIRAO est en mesure d'évaluer et communiquer, à titre indicatif, l'éligibilité et l'alignement du portefeuille Smallcaps à la taxonomie européenne.

Les données mises à disposition par MSCI ESG, correspondent au pourcentage estimé du chiffre d'affaires éligible et aligné à la taxonomie des émetteurs en portefeuille. Par la suite, l'éligibilité et l'alignement à la taxonomie du portefeuille Smallcaps sont calculés en addition les scores d'éligibilité et d'alignement de chaque émetteur, selon leur pondération.

Au 30 juin 2023, KIRAO Smallcaps a des scores d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie égaux à 52,96% et 4,32%, respectivement.

Disclaimer

«Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.»

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: KIRAO Smallcaps **Identifiant d'entité juridique:** 969500KKL32MQ8RHXS57

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**	●○ ☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☐ avec un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social:** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par KIRAO Smallcaps ont été atteintes à différents niveaux.

Tout d'abord, à travers l'intégration de critères ESG dans le processus d'investissement. Au 30 juin 2023, 100% de l'actif net du fonds était couvert par au moins un de nos deux niveaux d'analyses ESG (analyse ESG de premier niveau, selon une approche Best-in-Universe, et analyse ESG de deuxième niveau, selon la matrice Atlas). De plus, la performance extra-financière du fonds, relative à son Univers d'investissement, est satisfaisante durant la période (voir question ci-dessous).

Par ailleurs, KIRAO dialogue de manière continue avec les émetteurs sur les sujets Environnementaux et Sociaux. En 2022, KIRAO a échangé avec 13 émetteurs en portefeuille sur différentes thématiques ESG (climat, droits humains, qualité et sécurité des produits/services, climat interne, composition des organes de contrôle, etc.). En complément de cet engagement, KIRAO a participé de façon active à deux campagnes d'engagement collaboratif : 1 / au *Non-Disclosure Campaign* du CDP ; 2/ à l'*Investor Initiative for Responsible Care* (IIRC) auprès de Korian concernant des problématiques liées à la qualité des soins et les conditions de travail[7].

Enfin, KIRAO dispose d'une politique d'exclusion (sectorielle et normative). Cette dernière est tenue à jour, à minima, bi-annuellement et est intégrée directement par l'équipe middle office dans le moteur de contraintes de notre plate-forme de passage d'ordres. Aucun ordre correspondant à cette liste ne peut être réalisé à travers la plateforme de passage d'ordres. A fin juin 2023, une vingtaine de sociétés, zone Europe, figuraient dans la liste d'exclusion, en particulier des entreprises impliquées dans le secteur du tabac, le charbon ou les hydrocarbures non-conventionnels (gaz de schiste et sable bitumineux), car ces activités représentent un poids supérieur à 10% de leur chiffre d'affaires, ou encore des sociétés qui ne respectent pas les grandes règles ou conventions internationales.

- ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Afin de mesurer les caractéristiques E/S de ses investissements, KIRAO suit différentes méthodologies :

1. Intégration des critères ESG dans le processus d'investissement

Une analyse ESG de premier niveau, selon une approche « Best-in-Universe »

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

KIRAO a défini une grille de notation ESG, permettant d'évaluer la qualité extra-financière des sociétés en portefeuille, ou faisant partie de notre Univers d'investissement[8]. Cette dernière est composée des 21 critères présentés ci-dessous (9 de gouvernance, 7 sociaux et 5 environnementaux)[9]. A travers cette grille de notation ESG, KIRAO Smallcaps a pour objectif d'afficher une note ESG moyenne supérieure à la note ESG de l'Univers d'investissement, retraité des 20% des émetteurs les moins performantes (qualifié comme l' « Univers d'investissement ESG »).

Au 30 juin 2023, la note ESG de KIRAO Smallcaps est de 63,74/100 à comparer à la note ESG de l'Univers d'investissement ESG qui est de 61,90/100.

Par ailleurs, l'équipe de Gestion pilote 4 indicateurs de performance sur chacun des piliers suivants :

- **Gouvernance : Taux d'indépendance des membres du conseil[10].** Il est la garantie d'un équilibre des pouvoirs au sein du conseil d'administration entre membres exécutifs et/ou ayant un intérêt économique et membres prémunis de tout conflit d'intérêt.
- **Environnement : Intensité carbone Scope 1&2 (tonnes de CO2e / CA en M€).** Elle mesure les émissions directes des gaz à effet de serre et indirectes liées à l'énergie et a pour objectif de mesurer l'impact d'une activité sur le climat.

[7] Pour plus de détails sur notre saison de vote et d'engagement actionnarial 2022, se référer au rapport dédié, disponible sur le site internet de KIRAO : https://KIRAO.fr/esg/

[8] L'univers d'investissement est composé des valeurs appartenant aux indices/panier suivants, retraités des doublons : EuroStoxx TMI, le CAC All-Tradable, et le périmètre Small&Midcaps France couvert par Ethifinance.

[9] Pour plus de détails sur notre méthodologie propriétaire d'analyse ESG de premier niveau, se référer au Code de Transparence, disponible sur le site internet de KIRAO : https://KIRAO.fr/esg/

[10] Moyenne pondérée des émetteurs pour lesquels 1 point a été attribué selon la méthodologie de notre grille de notation ESG : 1 point est attribué si le taux d'indépendance du conseil est supérieur ou égal à 50% (le seuil est abaissé à 33% pour les sociétés contrôlées).

- **Social : Taux moyen de femmes au Comex (%).** Il permet d'évaluer la mixité dans les instances de direction opérationnelle complétant la loi Copé-Zimmermann qui cible uniquement le conseil d'administration.
- **Droits Humains : la note moyenne de niveau de controverse**[11] (source : module dédié dans la plateforme MSCI ESG Manager). Elle caractérise la réputation de l'entreprise et le niveau de prime de risque associé.

Chaque indicateur se compare à l'Univers d'investissement de départ selon une fréquence mensuelle (dernier jour de cotation du mois). KIRAO a l'objectif, qu'à minima, 2 des 4 indicateurs définis fassent mieux que l'Univers d'investissement de départ. Pour KIRAO Smallcaps, les indicateurs Social et Environnemental ont été retenus.

Performance au 30 juin 2023	KIRAO Smallcaps	Univers d'investissement de départ
G – Taux d'indépendance des membres du conseil (%)	69,6%	74,1%
E – Intensité carbone Scope 1&2 (tonnes de CO2e/CA en M€)	23	172
S – Taux moyen de femmes au Comex (%)	22,6%	19,6%
DH – La note moyenne de niveau de controverse (0-10)	7,1/10	7,5/10

Au 30 juin 2023, la performance de KIRAO Smallcaps a été supérieure à l'Univers d'investissement de départ, s'agissant des piliers Social et Environnemental. Le fonds affiche un taux moyen de femmes au Comex de 22,6% à comparer à 19,6% pour l'Univers, ainsi qu'une intensité carbone Scope 1&2 de 23 tonnes de CO2e/CA en M€ à comparer à 172 tonnes de CO2e/CA en M€ pour l'Univers.

2. La méthodologie propriétaire de MSCI ESG : *MSCI SFDR Article 2(17) sustainable investment methodology*

L'équipe de gestion s'appuie sur la méthodologie propriétaire de MSCI ESG permettant de qualifier un investissement de durable sur le plan environnemental et/ou social au sens de l'Article 2(17) du Règlement SFDR. Dans ce cadre, trois étapes doivent être validées.

[11] La note varie entre 0 et 10 (meilleure note).

Source : MSCI ESG Research

i) **Bonnes pratiques de gouvernance :** L'UE définit la « bonne gouvernance » comme une exigence fondamentale pour un investissement durable en vertu de l'article 2(17) du Règlement SFDR.

Dans ce sens, MSCI ESG s'appuie sur le MSCI ESG Rating car ce dernier englobe les quatre aspects de « bonne gouvernance » mis en avant par l'article 2(17) du Règlement SFDR, à savoir : les structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Les notes du MSCI ESG Rating peuvent varier de CCC (la note la moins élevée) à AAA (la note la plus élevée).

Un *MSCI ESG Rating* de BB ou plus indique généralement la capacité d'un émetteur à gérer ses ressources, à atténuer les principaux risques et opportunités ESG, et à répondre aux attentes minimales en matière de gouvernance d'entreprise.[12]

ii) **Absence de préjudice important allant à l'encontre des objectifs d'investissement durable (*DNSH*) :** Les critères pour le DNSH ne sont pas détaillés dans la définition d'un investissement durable au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR, au-delà de l'exigence qu'un investissement ne peut pas nuire de manière significative aux objectifs environnementaux et sociaux.

De ce fait, MSCI ESG utilise les critères suivants afin de déterminer si l'une des activités de l'émetteur est susceptible de porter atteinte à un des objectifs d'investissement durable :

- **L'étude des controverses à travers le modèle propriétaire *MSCI ESG Controversies methodology*. Toute société ayant au moins une controverse marquée d'un drapeau rouge ou orange pourrait indiquer une violation des Principes directeurs de l'OCDE pour les Entreprises Multinationales et/ou du Pacte Mondial des Nations Unies.**
- **Toute société impliquée dans les armes controversées.**
- **Toute société impliquée dans le charbon thermique pour la production d'électricité.**
- **Toute société productrice de tabac ou toute société réalisant au moins 5% de ses revenus dans l'industrie du tabac.**

iii) **Contribution à un objectif environnemental et/ou social :** MSCI ESG s'appuie sur son modèle propriétaire *MSCI Sustainable Impact Metrics*, permettant d'identifier les

[12] **Pour plus d'informations, se référer à l'espace dédié du site internet de MSCI :** https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/

entreprises tirant des revenus à travers leurs produits et/ou services ayant un impact positif sociétal et/ou environnemental.
D'après MSCI, toute société tirant au moins 20% de ses revenus d'un produit et/ou services ayant un impact positif sociétal et/ou environnemental, peut être considéré comme un contributeur à un objectif environnemental et/ou social. [13]

Les sociétés validant les trois étapes mentionnées ci-dessus, sont considérées par MSCI ESG comme durables au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR.

L'équipe de gestion de KIRAO détermine ensuite le pourcentage d'investissements durables du fonds en agrégeant les scores de durabilité des sociétés considérées comme investissements durables au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR, selon leur pondération.

En s'appuyant sur la méthodologie propriétaire de MSCI décrite ci-avant, **KIRAO Smallcaps s'engage à détenir une proportion minimale de 0% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.**

Au 30 juin 2023, au sens de la méthodologie *MSCI SFDR Article 2(17) sustainable investment methodology*, KIRAO Smallcaps est investi dans des émetteurs durables ayant un objectif environnemental à hauteur de 7%.

3. Les indicateurs environnementaux développés dans le cadre du rapport Article 29 de la Loi Energie Climat

Dans le cadre du rapport Article 29 de la Loi Energie Climat, KIRAO pilote les indicateurs décrits ci-dessous, permettant de mieux appréhender l'impact climatique de ses investissements :

- La performance de l'intensité carbone (Scope 1 et 2) du fonds KIRAO Smallcaps en comparaison de celle d'un panier de huit Fonds Négociés en Bourse (« ETFs ») reproduisant des indices alignés sur un scénario d'augmentation de la température de 1,5°C et intégrant les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) ainsi que les exigences minimales du « Paris Aligned Benchmark » (« PAB »).
- La part des émetteurs en portefeuille engagés ou ayant fait valider leur trajectoire de décarbonation par la Science Based Target initiative (SBTi).
- La part des émetteurs en portefeuille ayant un objectif de réduction des émissions de Gaz à effet de Serre (« GES ») aligné avec les Accord de Paris.

Pour plus de détails sur la performance de KIRAO Smallcaps sur ces indicateurs au 31 décembre 2022, se référer au Rapport Article 29 de la Loi Energie Climat[14], disponible sur le site internet de KIRAO : https://KIRAO.fr/esg/.

…et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable.

[13] Pour plus d'informations, se référer à l'espace dédié du site internet de MSCI : https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/

[14] Le rapport 2022 sera publié sur le site internet de KIRAO au plus tard le 30 juin 2023.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Comme mentionné auparavant, KIRAO Smallcaps a pour objectif d'afficher une note ESG moyenne supérieure à la note ESG de l'Univers d'investissement, retraité des 20% des émetteurs les moins performantes (qualifié comme l'Univers d'investissement ESG »).

Les Principales Incidences Négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Au 30 juin 2023, la note ESG du fonds est de 63,74/100 à comparer à la note ESG de l'Univers d'investissement ESG qui est de 61,90/100/100.

Par ailleurs, KIRAO Smallcaps a également l'objectif de suivre 4 indicateurs extra-financiers dans la durée, et de faire mieux que l'Univers d'investissement de départ sur au moins 2 indicateurs, à savoir les indicateurs de Gouvernance et Environnemental.

Au 30 juin 2023, le fonds affiche un taux moyen de femmes au Comex de 22,6% à comparer à 19,6% pour l'Univers, ainsi qu'une intensité carbone Scope 1&2 de 23 tonnes de CO2e/CA en M€ à comparer à 172 tonnes de CO2e/CA en M€ pour l'Univers.

Enfin, en s'appuyant sur la méthodologie propriétaire de MSCI décrite dans la question précédente, KIRAO Smallcaps s'engage à détenir une proportion minimale de 0% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Au 30 juin 2023, KIRAO Smallcaps est investi dans des émetteurs durables sur le plan environnemental à hauteur de 7%.

Les 3 principaux contributeurs à l'objectif d'investissements durables sur le plan environnemental sont : Jungheinrich AG (44%), Plastic Omnium SE (42%), et Unibail Rodamco Westfield (7%).

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le processus ESG de KIRAO permet à l'équipe de gestion de s'assurer que les investissements durables que le fonds réalise ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, et ce sur une base *ex ante* (pré-investissement) :

- **A travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative) :** l'analyse fondamentale réalisée par l'équipe de gestion de KIRAO permet d'exclure *de facto* des sociétés aux perspectives de croissance ternes du fait de tendances lourdes et négatives que subit leur secteur d'activité. **De ce fait, KIRAO exclut les entreprises impliquées dans le secteur du charbon, le secteur d'hydrocarbures non-conventionnels (gaz et pétrole de schiste et sable bitumineux) et du tabac, quel que soit leur positionnement dans la chaîne de valeur. Nous excluons ainsi de notre univers les sociétés réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans ces activités.**
  KIRAO exclut également de son périmètre d'investissement des sociétés qui ne respectent pas les règles ou conventions internationales, telles que le Pacte Mondial de l'ONU, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. KIRAO exclut également les sociétés impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées, dans le respect de différentes conventions

internationales adoptées par la France[15]. KIRAO dispose à ce titre d'une liste d'émetteurs faisant l'objet d'une exclusion qui est tenue à jour régulièrement. Ces titres ne font pas partie de l'Univers d'investissement et ne sont pas susceptibles de l'intégrer. Aucun ordre correspondant à cette liste ne peut être réalisé à travers la plate-forme de passage d'ordres.

- **A travers l'intégration de critères ESG dans le processus d'investissement :** la prise en compte de critères extra-financiers dans l'analyse fondamentale permet à l'équipe de gestion de mieux appréhender les incidences des émetteurs sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. A travers ses deux niveaux d'analyse (grille d'analyse ESG de premier niveau et matrice Atlas de deuxième niveau), KIRAO intègre plusieurs indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. Les indicateurs sont détaillés dans la question ci-dessous.

- **A travers le suivi quotidien de controverses ESG des entreprises en portefeuille.** Pour cela, KIRAO s'appuie sur son fournisseur de données, MSCI ESG. Toute nouvelle controverse jugée « sévère » ou « très sévère » par MSCI ESG est remontée à l'ensemble de l'équipe, via un système d'alerte. Par la suite, KIRAO entame un dialogue avec la société concernée afin de mieux appréhender les enjeux et les risques potentiels provenant de ladite controverse. Une controverse jugée comme « très sévère » et « structurelle » par MSCI ESG peut être interprétée comme nuisant de façon significative à un ou plusieurs facteurs de durabilité. Si les conclusions issues du dialogue avec les émetteurs ne sont pas satisfaisantes, KIRAO s'engage à exclure la valeur du top 10 du fonds concerné.

Enfin, à travers la méthodologie propriétaire de notre fournisseur de données, *MSCI SFDR Article 2(17) sustainable investment methodology,* KIRAO peut vérifier à tout moment si une société respecte les critères vérifiant le principe *DNSH*.

Au 30 juin 2023, selon MSCI ESG, toutes les sociétés en portefeuille catégorisées comme durables respectent ce principe.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

En intégrant l'ESG dans son processus d'investissement, KIRAO prend en considération les indicateurs relatifs aux incidences négatives de ses investissements. Jusqu'à présent, cette prise en compte est effectuée de façon partielle, du fait d'un manque de données pour certains indicateurs en question, en particulier s'agissant de l'Univers d'investissement (taux de couverture <50%), et ce, afin d'être en conformité avec les indicateurs retenus dans l'analyse ESG de 1er niveau (taux de couverture à minima de 50% du portefeuille et de l'Univers d'investissement). L'équipe de gestion intègrera dans sa grille de notation ESG les indicateurs manquants dès lors que le taux de couverture de l'Univers d'investissement dépassera les 50%, en nombre d'émetteurs.

L'intégration de critères ESG se fait principalement à travers 1/ la grille de notation ESG (analyse de 1er niveau), et 2/ la matrice propriétaire « Atlas » (analyse de 2ème niveau).

Les indicateurs figurant, à minima, dans un des deux niveaux d'analyse sont :

- Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
- L'empreinte carbone
- L'intensité carbone de GES des sociétés bénéficiaires des investissements

[15] Convention d'Ottawa (mines antipersonnel), Convention d'Oslo (armes à sous-munitions), Convention sur les armes biologiques ou à toxines (armes biologiques), et la Convention sur l'interdiction des armes chimiques – CIAC.

- La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
- La mixité au sein des organes de gouvernance
- Les investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone (indicateur environnemental additionnel)
- L'absence de code de conduite pour les fournisseurs (indicateur social additionnel)

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Conformément à la politique d'exclusion de KIRAO, le fonds KIRAO Smallcaps exclut de son périmètre d'investissement des sociétés qui ne respectent pas les règles ou conventions internationales, telles que le Pacte Mondial de l'ONU, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. KIRAO n'investit pas non plus dans des sociétés impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées, dans le respect de différentes conventions internationales adoptées par la France[16]. KIRAO dispose à ce titre d'une liste d'émetteurs faisant l'objet d'une exclusion qui est tenue à jour régulièrement.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme mentionné auparavant, en intégrant l'ESG dans son processus d'investissement, KIRAO prend en considération les indicateurs relatifs aux incidences négatives. Jusqu'à présent, cette prise en compte est effectuée de façon partielle, du fait d'un manque de données pour certains indicateurs en question.

L'intégration de critères ESG se fait principalement à travers 1/ la grille de notation ESG (analyse de 1er niveau), et 2/ notre matrice propriétaire « Atlas » (analyse de 2ème niveau).
Les indicateurs figurant, à minima, dans un des deux niveaux d'analyse sont :

- Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
- L'empreinte carbone
- L'intensité carbone de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
- La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
- La mixité au sein des organes de gouvernance
- Les investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone (indicateur environnemental additionnel)
- L'absence de code de conduite pour les fournisseurs (indicateur social additionnel)

Par ailleurs, à travers la plateforme de MSCI ESG Research, KIRAO peut mesurer et suivre les 14 indicateurs obligatoires, ainsi que les 2 indicateurs additionnels sélectionnés (1/ Les investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone ; 2/ L'absence de code de conduite pour les fournisseurs).
Néanmoins, tous les indicateurs ne sont pas intégrés de façon systématique au processus d'investissement du fait de l'indisponibilité de la donnée (taux de couverture faible) ou de la qualité de la donnée.

[16] **Convention d'Ottawa (mines antipersonnel), Convention d'Oslo (armes à sous-munitions), Convention sur les armes biologiques ou à toxines (armes biologiques), et la Convention sur l'interdiction des armes chimiques – CIAC.**

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir au 30 juin 2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Sopra Steria SA	Technologies de l'information	7.6%	France
Stellantis NV	Consommation discrétionnaire	7.4%	Pays-Bas
Elis SA	Industrie	7.1%	France
Beneteau SA	Consommation discrétionnaire	4.9%	France
Trigano SA	Consommation discrétionnaire	4.6%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

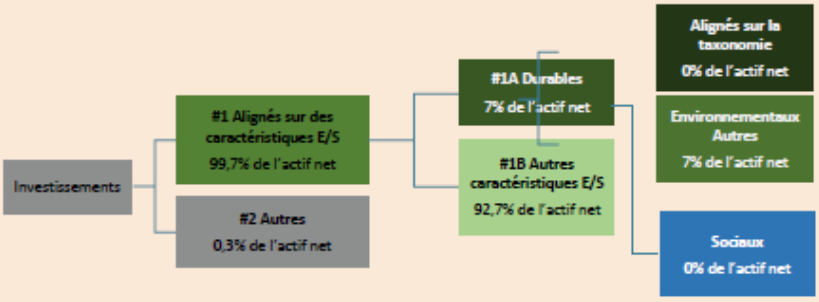

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :
- La sous-catégorie **#1A Durable** couvrant les investissements durables ayant des objectifs « Environnementaux autres ».
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements durables ont été réalisés dans 1/ l'automatisation industrielle et la production et commercialisation d'équipements industriels à zéro émission 2/ des véhicules hybrides et solutions conventionnelles de contrôle de la pollution, et 3/ la gestion de biens immobiliers (rénovation de bâtiments existants et amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments ; installation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de

bâtiments ; installation de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments ; installation de technologies liées aux énergies renouvelables).

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[17] ?

☐ Oui

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

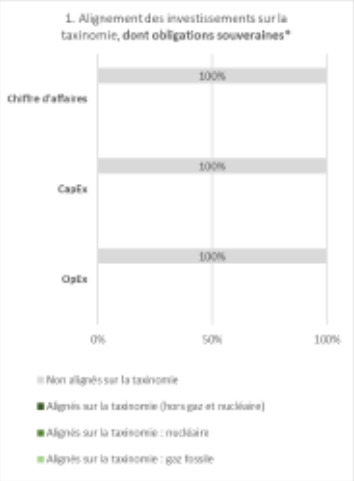

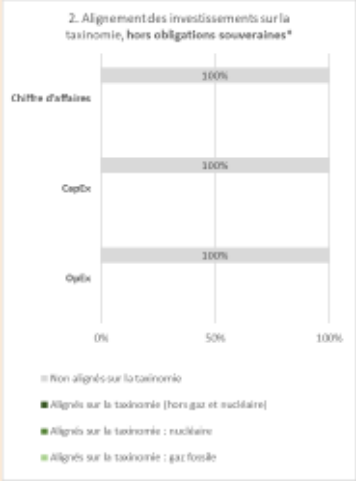

* *Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.*

[17] Les activités liées au gaz fossile et/ou nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

KIRAO adopte une démarche prudente vis-à-vis de la réglementation afin de pouvoir s'y conformer en tout temps. Compte tenu du manque de données suffisamment fiables sur l'alignement taxonomique des émetteurs investis dans KIRAO Smallcaps et/ou intégrant l'Univers d'investissement, le fonds a un objectif minimal environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE de 0%.

Cependant, sur la base de données estimées par MSCI ESG, mais qui ne sont pas alignées à ce stade avec les exigences réglementaires des données équivalentes, KIRAO est en mesure d'évaluer et communiquer, à titre indicatif, l'éligibilité et l'alignement du portefeuille Smallcaps à la taxonomie européenne.

Les données mises à disposition par MSCI ESG, correspondent au pourcentage estimé du chiffre d'affaires éligible et aligné à la taxonomie des émetteurs en portefeuille. Par la suite, l'éligibilité et l'alignement à la taxonomie du portefeuille Smallcaps sont calculés en addition les scores d'éligibilité et d'alignement de chaque émetteur, selon leur pondération.

Au 30 juin 2023, KIRAO Smallcaps a des scores d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie égaux à 52,96% et 4,32%, respectivement.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30 juin 2023, KIRAO Smallcaps est investi dans des émetteurs durables sur le plan environnemental, et non alignés sur la taxinomie de l'UE, à hauteur de 7%.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

KIRAO Smallcaps ne vise aucune proportion minimale d'investissements durables sur le plan social.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

De façon générale, l'objectif de l'analyse financière, basée sur le triptyque rupture-solidité-valorisation, est d'identifier des cibles d'investissement dont la croissance bénéficiaire s'accélère sous l'effet d'une rupture et n'est pas valorisée. Du fait d'une focalisation sur les ruptures, l'équipe de Gestion est régulièrement amenée à analyser la transformation des modèles d'affaires des entreprises. Celles-ci peuvent être la résultante de plusieurs transitions liées à des enjeux de durabilité : la transition numérique, la transition liée à l'énergie et l'écologie, les mouvements démographiques et leur conséquence (notamment sur les questions alimentaires ou de mobilité). Par conséquent, KIRAO adopte une démarche d'intégration des éléments ESG de manière à enrichir ses connaissances et mieux appréhender le couple opportunités/risques des investissements. KIRAO est également convaincu que les entreprises dont les dirigeants positionnent l'ESG au cœur de la stratégie performeront davantage dans la durée. Une telle philosophie permet à l'équipe de Gestion de KIRAO d'être investi dans des sociétés répondant à différents enjeux de durabilité.

Par ailleurs, les 3 principaux axes de notre processus ESG (1 / L'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement ; 2 / Une politique d'exclusion (sectorielle et normative) ; et
3 / L'engagement actionnarial) permettent à KIRAO d'identifier les sociétés mieux placées pour répondre aux enjeux de durabilité, leur permettant d'avoir un vrai avantage concurrentiel.

Enfin, en vue de mesurer ses investissements durables de manière impartiale, KIRAO s'appuie sur la méthodologie propriétaire de MSCI ESG. De ce fait, l'engagement minimal de 0% est piloté et mesuré grâce à cette méthodologie décrite auparavant. L'équipe de Gestion a suivi de façon régulière le respect de cet engagement.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

L'équipe de Gestion n'a pas désigné un indice spécifique pour déterminer si le fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales, et/ou l'engagement minimal d'investissement durable.

Cependant, à travers la Grille de notation propriétaire (analyse de 1er niveau), et dans le cadre du Label ISR, KIRAO Smallcaps compare sa performance ESG à un Univers d'investissement donné. Ce dernier est composé des valeurs appartenant aux indices/paniers suivants, retraités des doublons : EuroStoxx TMI, le CAC All-Tradable, et le périmètre Small&Midcaps France couvert par Ethifinance. Les poids de ces différents indices/paniers reflètent la typologie du fonds.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

RAPPORT COMPTABLE AU 30/06/2023

KIRAO SMALLCAPS

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

La Société de Gestion a établi un processus de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers et contreparties aux opérations de gré à gré permettant une connaissance approfondie des prestataires avec lesquels elle traite dans le cadre de ses activités.

Le processus de sélection prévoit en particulier, une fiche de sélection et d'évaluation adaptée et un questionnaire de « due diligence » incluant notamment l'appréciation de l'organisation de l'intermédiaire, de sa qualité financière, l'existence d'assurances, le dispositif du contrôle interne, ainsique l'existence des procédures relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux mises en place par l'intermédiaire ou la contrepartie suggéré.

Le suivi a posteriori consiste notamment, lors de revues annuelles, à fournir une évaluation de la qualité des dispositifs opérationnels et du service offert par ces prestataires (tarification, qualité d'exécution des ordres, qualité du règlement/livraison, accès aux marchés, qualité de l'analyse financière, etc…).

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Evènements intervenus au cours de la période

01/07/2022 Caractéristiques de gestion : Ajout d'un paragraphe relatif au Règlement (UE) 2020/852 sur la Taxonomie.

01/07/2022 Frais : mise à jour du tableau des frais facturés au fonds au niveau des commissions de surperformance.

01/07/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour du paragraphe descriptif relatif à la commission de surperformance, afin de prendre en compte les dernières orientations de l'ESMA.

BILAN ACTIF

	30/06/2023	30/06/2022
Immobilisations nettes	**0,00**	**0,00**
Dépôts et instruments financiers	**90 369 752,60**	**101 021 511,79**
Actions et valeurs assimilées	**90 369 752,60**	**101 021 511,79**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	90 369 752,60	101 021 511,79
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	**0,00**	**0,00**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Créances	**393 357,05**	**189 104,65**
Opérations de change à terme de devises	**0,00**	**0,00**
Autres	**393 357,05**	**189 104,65**
Comptes financiers	**405 364,15**	**6 116 980,53**
Liquidités	**405 364,15**	**6 116 980,53**
Total de l'actif	**91 168 473,80**	**107 327 596,97**

BILAN PASSIF

	30/06/2023	30/06/2022
Capitaux propres		
Capital	**88 267 497,78**	**98 273 084,69**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**0,00**	**0,00**
Report à nouveau (a)	**0,00**	**0,00**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**1 878 266,73**	**6 485 517,00**
Résultat de l'exercice (a, b)	**621 403,51**	**1 014 647,70**
Total des capitaux propres	**90 767 168,02**	**105 773 249,39**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	**401 305,78**	**1 554 347,58**
Opérations de change à terme de devises	**0,00**	**0,00**
Autres	**401 305,78**	**1 554 347,58**
Comptes financiers	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	**0,00**	**0,00**
Emprunts	**0,00**	**0,00**
Total du passif	**91 168 473,80**	**107 327 596,97**

(a) Y compris comptes de régularisations
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l’exercice

HORS-BILAN

	30/06/2023	30/06/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	**0,00**	**0,00**
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	**0,00**	**0,00**

COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2023	30/06/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	313,23	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 411 103,45	3 064 099,10
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	**2 411 416,68**	**3 064 099,10**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2 016,21	5 906,57
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	**2 016,21**	**5 906,57**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**2 409 400,47**	**3 058 192,53**
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 757 079,43	2 002 719,32
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**652 321,04**	**1 055 473,21**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-30 917,53	-40 825,51
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**621 403,51**	**1 014 647,70**

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part AC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part NC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part KC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
AC	FR0012633311	2,35 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
IC	FR0012646131	1,15 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
NC	FR0012646149	0,15 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
KC	FR0013312121	1,3 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
AC	FR0012633311	Non applicable
IC	FR0012646131	Non applicable
NC	FR0012646149	Non applicable
KC	FR0013312121	Non applicable

Commission de surperformance

Part FR0012633311 AC

20% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice composite CAC Small Net Return(dividendes réinvestis) même si cette performance est négative. Une période de rattrapage des éventuelles sousperformances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée.

(2) Elle est calculée sur une base nette de tous coûts.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Ces indices sont des indices dividendes et intérêts réinvestis.

Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds est négative.

(3) Durant toute la durée de vie de l'OPCVM, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles depuis la dernière date de cristallisation.

(4) A chaque établissement de valeur liquidative :
- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.
(5) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.
(6) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

Part FR0012646131 IC
20% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice composite CAC Small Net Return(dividendes réinvestis) même si cette performance est négative. Une période de rattrapage des éventuelles sousperformances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.
La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée.
(2) Elle est calculée sur une base nette de tous coûts.
Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Ces indices sont des indices dividendes et intérêts réinvestis.
Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds est négative.
(3) Durant toute la durée de vie de l'OPCVM, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles depuis la dernière date de cristallisation.
(4) A chaque établissement de valeur liquidative :
- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.
(5) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.
(6) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

Part FR0012646149 NC
Néant

Part FR0013312121 KC
20% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice composite CAC Small Net Return(dividendes réinvestis) même si cette performance est négative. Une période de rattrapage des éventuelles sousperformances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.
La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée.
(2) Elle est calculée sur une base nette de tous coûts.
Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Ces indices

sont des indices dividendes et intérêts réinvestis.
Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds est négative.
(3) Durant toute la durée de vie de l'OPCVM, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles depuis la dernière date de cristallisation.
(4) A chaque établissement de valeur liquidative :
- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.
(5) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.
(6) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :
*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.
**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).
***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions
La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.
Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes… Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
10€ pour les actions négociées en France, Belgique, Pays-Bas et 20 € TTC pour les autres pays, frais maximum OPC : Max 150 € HT Futures : 2 € / lot HT Options, 0,40 % Mini 10 € HT Obligations, titres de créances, titres de créances à court terme : 55 Ht Max Prélèvement sur chaque transaction		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :
L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :
L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :
Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :
Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :
• Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.

• Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

• Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :
• Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

• Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :
Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :
Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :
Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :
Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :
• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :
Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-

jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

• Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

• Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :
Néant

Garantie donnée :
Néant

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/06/2023	30/06/2022
Actif net en début d'exercice	**105 773 249,39**	**125 585 553,19**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	18 406 660,97	20 721 330,13
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-42 281 728,44	-21 012 478,58
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 774 364,49	12 627 365,27
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 930 828,28	-5 795 201,13
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-125 199,52	-222 107,91
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 498 328,37	-27 186 684,79
Différence d'estimation exercice N	*12 796 334,22*	*6 298 005,85*
Différence d'estimation exercice N-1	*6 298 005,85*	*33 484 690,64*
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	*0,00*	*0,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*0,00*	*0,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	652 321,04	1 055 473,21
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	**90 767 168,02**	**105 773 249,39**

INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	**0,00**	**0,00**
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	**0,00**	**0,00**
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	**0,00**	**0,00**
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	**0,00**	**0,00**
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	**0,00**	**0,00**

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	405 364,15	0,45	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	405 364,15	0,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1 GBP	% GBP	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	282 184,90	0,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/06/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/06/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/06/2023
Actions			**0,00**
Obligations			**0,00**
TCN			**0,00**
OPC			**0,00**
Contrats financiers			**0,00**
Total des titres du groupe			**0,00**

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			**0**	**0**	**0**	**0**

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			**0**	**0**

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	621 403,51	1 014 647,70
Total	**621 403,51**	**1 014 647,70**

	30/06/2023	30/06/2022
B1 PART CAPI KC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	8 102,62	28 791,36
Total	**8 102,62**	**28 791,36**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	**0,00**	**0,00**
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/06/2023	30/06/2022
C1 PART CAPITALISABLE AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	115 358,67	-2 908,68
Total	**115 358,67**	**-2 908,68**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	**0,00**	**0,00**
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/06/2023	30/06/2022
C2 PART CAPITALISABLE IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	421 046,16	908 923,84
Total	**421 046,16**	**908 923,84**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	**0,00**	**0,00**
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/06/2023	30/06/2022
C3 PART CAPI NC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	76 896,06	79 841,18
Total	**76 896,06**	**79 841,18**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	**0,00**	**0,00**
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2023	**30/06/2022**
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 878 266,73	6 485 517,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**1 878 266,73**	**6 485 517,00**

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2023	**30/06/2022**
B1 PART CAPI KC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	32 093,81	145 931,15
Total	**32 093,81**	**145 931,15**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2023	**30/06/2022**
C1 PART CAPITALISABLE AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	921 606,63	2 291 344,94
Total	**921 606,63**	**2 291 344,94**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2023	**30/06/2022**
C2 PART CAPITALISABLE IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	857 794,52	3 863 290,59
Total	**857 794,52**	**3 863 290,59**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2023	**30/06/2022**
C3 PART CAPI NC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	66 771,77	184 950,32
Total	**66 771,77**	**184 950,32**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
28/06/2019	B1 PART CAPI KC	469 661,91	2 669,9816	175,90	0,00	0,00	0,00	-6,90
28/06/2019	C1 PART CAPI AC	31 831 747,52	183 194,4615	173,75	0,00	0,00	0,00	-8,32
28/06/2019	C2 PART CAPI IC	44 945 860,32	249 290,0622	180,29	0,00	0,00	0,00	-6,86
28/06/2019	C3 PART CAPI NC	1 271 037,02	6 075,00	209,22	0,00	0,00	0,00	-1,18
30/06/2020	B1 PART CAPI KC	2 141 386,54	13 493,0424	158,70	0,00	0,00	0,00	-3,12
30/06/2020	C1 PART CAPI AC	29 085 257,21	187 090,1797	155,46	0,00	0,00	0,00	-4,42
30/06/2020	C2 PART CAPI IC	46 160 338,82	283 340,3678	162,91	0,00	0,00	0,00	-2,94
30/06/2020	C3 PART CAPI NC	2 171 413,40	11 300,00	192,16	0,00	0,00	0,00	-0,05
30/06/2021	B1 PART CAPI KC	2 823 653,46	12 330,0111	229,00	0,00	0,00	0,00	7,16
30/06/2021	C1 PART CAPI AC	44 653 327,50	201 110,8926	222,03	0,00	0,00	0,00	5,03
30/06/2021	C2 PART CAPI IC	74 618 465,82	316 867,2302	235,48	0,00	0,00	0,00	7,69
30/06/2021	C3 PART CAPI NC	3 490 106,41	12 440,00	280,55	0,00	0,00	0,00	11,51
30/06/2022	B1 PART CAPI KC	2 389 472,47	12 249,8184	195,06	0,00	0,00	0,00	14,26
30/06/2022	C1 PART CAPI AC	37 181 946,01	198 782,6284	187,04	0,00	0,00	0,00	11,51
30/06/2022	C2 PART CAPI IC	63 166 198,09	314 495,7866	200,84	0,00	0,00	0,00	15,17
30/06/2022	C3 PART CAPI NC	3 035 632,82	12 564,9858	241,59	0,00	0,00	0,00	21,07
30/06/2023	B1 PART CAPI KC	1 547 096,60	7 143,9984	216,55	0,00	0,00	0,00	5,62
30/06/2023	C1 PART CAPI AC	44 593 205,73	215 495,9573	206,93	0,00	0,00	0,00	4,81
30/06/2023	C2 PART CAPI IC	41 402 214,86	184 757,7109	224,08	0,00	0,00	0,00	6,92
30/06/2023	C3 PART CAPI NC	3 224 650,83	11 790,9858	273,48	0,00	0,00	0,00	12,18

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
B1 PART CAPI KC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	2 063,50000	407 159,85
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-7 169,32000	-1 374 234,07
Solde net des Souscriptions/Rachats	-5 105,82000	-967 074,22
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	**7 143,99840**	

	En quantité	En montant
C1 PART CAPITALISABLE AC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	71 161,43200	14 409 837,99
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-54 448,10310	-10 577 237,95
Solde net des Souscriptions/Rachats	16 713,32890	3 832 600,04
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	**215 495,95730**	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPITALISABLE IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	15 346,63070	3 369 351,33
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-145 084,70640	-29 941 722,79
Solde net des Souscriptions/Rachats	-129 738,07570	-26 572 371,46
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	**184 757,71090**	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI NC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	830,00000	220 311,80
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-1 604,00000	-388 533,63
Solde net des Souscriptions/Rachats	-774,00000	-168 221,83
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	**11 790,98580**	

COMMISSIONS

	En montant
B1 PART CAPI KC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C1 PART CAPITALISABLE AC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	5,05
Montant des commissions de souscription perçues	5,05
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	5,05
Montant des commissions de souscription rétrocédées	5,05
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPITALISABLE IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 PART CAPI NC	
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/06/2023
FR0013312121 B1 PART CAPI KC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	21 987,11
Pourcentage de frais de gestion variables	0,76
Commissions de surperformance (frais variables)	12 899,75
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	30/06/2023
FR0012633311 C1 PART CAPITALISABLE AC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,35
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	883 051,47
Pourcentage de frais de gestion variables	0,12
Commissions de surperformance (frais variables)	44 472,82
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	30/06/2023
FR0012646131 C2 PART CAPITALISABLE IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,15
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	588 149,56
Pourcentage de frais de gestion variables	0,40
Commissions de surperformance (frais variables)	202 192,49
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	30/06/2023
FR0012646149 C3 PART CAPI NC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	4 326,23
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/06/2023
Créances	Coupons et dividendes	264 934,20
Créances	SRD et réglements différés	128 422,85
Total des créances		**393 357,05**
Dettes	SRD et réglements différés	16 021,39
Dettes	Frais de gestion	385 284,39
Total des dettes		**401 305,78**
Total dettes et créances		**-7 948,73**

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	**90 369 752,60**	**99,56**
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	90 369 752,60	99,56
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	0,00	0,00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	**0,00**	**0,00**
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	**0,00**	**0,00**
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	**393 357,05**	**0,43**
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	**-401 305,78**	**-0,44**
CONTRATS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	**405 364,15**	**0,45**
DISPONIBILITES	405 364,15	0,45
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	**90 767 168,02**	**100,00**

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			**90 369 752,60**	**99,56**
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			**90 369 752,60**	**99,56**
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			**90 369 752,60**	**99,56**
TOTAL ALLEMAGNE			**14 600 689,98**	**16,09**
DE0006219934 JUNGHEINRICH	EUR	82 750	2 775 435,00	3,06
DE0006452907 NEMETSCHEK	EUR	29 806	2 045 883,84	2,25
DE0006969603 PUMA	EUR	56 230	3 099 397,60	3,41
DE0007257503 CECONOMY	EUR	1 058 924	2 435 525,20	2,68
DE000A12DM80 SCOUT24	EUR	53 311	3 096 302,88	3,43
DE000A1PHFF7 HUGO BOSS NOM.	EUR	16 049	1 148 145,46	1,26
TOTAL FRANCE			**64 601 296,52**	**71,17**
FR0000032658 SYNERGIE	EUR	89 292	2 866 273,20	3,16
FR0000035164 BENETEAU	EUR	287 622	4 452 388,56	4,91
FR0000035818 ESKER	EUR	3 785	524 601,00	0,58
FR0000036675 GROUPE CRIT	EUR	44 809	3 315 866,00	3,65
FR0000038606 MANITOU BF	EUR	56 031	1 372 759,50	1,51
FR0000050809 SOPRA STERIA GROUP	EUR	37 535	6 861 398,00	7,54
FR0000051732 ATOS	EUR	41 755	546 155,40	0,60

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000053027 AKWEL	EUR	48 267	650 639,16	0,72
FR0000053225 M6 - METROPOLE TELEVISION	EUR	119 601	1 552 420,98	1,71
FR0000054470 UBISOFT ENTERTAINMENT	EUR	49 283	1 275 444,04	1,41
FR0000054900 TF1 TELEVISION FRANCAISE 1	EUR	219 462	1 381 513,29	1,52
FR0000063737 AUBAY	EUR	27 222	1 295 767,20	1,43
FR0000074122 SII	EUR	35 025	1 887 847,50	2,08
FR0000121147 FORVIA	EUR	15 000	323 550,00	0,36
FR0000121964 KLEPIERRE	EUR	18 929	430 066,88	0,47
FR0000124570 PLASTIC OMNIUM	EUR	164 926	2 653 659,34	2,92
FR0000130577 PUBLICIS GROUPE	EUR	55 235	4 059 772,50	4,47
FR0004050250 NEURONES	EUR	59 914	2 390 568,60	2,63
FR0004170017 LNA SANTE	EUR	32 441	934 300,80	1,03
FR0004186856 VETOQUINOL	EUR	12 767	1 166 903,80	1,29
FR0005691656 TRIGANO	EUR	31 575	4 145 797,50	4,57
FR0010386334 CLARIANE SE	EUR	375 904	2 503 520,64	2,76
FR0010485268 FOUNTAINE PAJOT	EUR	23 572	2 875 784,00	3,17
FR0010820274 REWORLD MEDIA	EUR	532 339	2 161 296,34	2,38
FR0011476928 FNAC DARTY	EUR	71 089	2 438 352,70	2,69
FR0012435121 ELIS	EUR	359 938	6 406 896,40	7,06
FR0013214145 SMCP	EUR	457 823	3 653 427,54	4,03

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0013326246 UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD UNIT	EUR	9 851	474 325,65	0,52
TOTAL ROYAUME UNI			**282 184,90**	**0,31**
GB0009633180 DECHRA PHARMACEUTICALS	GBP	6 575	282 184,90	0,31
TOTAL ITALIE			**4 173 628,40**	**4,60**
IT0003007728 TOD'S GROUP	EUR	12 500	480 500,00	0,53
IT0003115950 DE LONGHI	EUR	75 670	1 514 913,40	1,67
IT0004764699 BRUNELLO CUCINELLI	EUR	27 025	2 178 215,00	2,40
TOTAL PAYS-BAS			**6 711 952,80**	**7,39**
NL00150001Q9 STELLANTIS	EUR	417 410	6 711 952,80	7,39

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part B1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C2 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques